ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres de tri

Question écrite n° 6168

Texte de la question

M Michel Giraud attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur les problemes, rencontres par les commercants, consecutifs a la greve des services postaux. En effet, outre le ralentissement de leur activite, ces derniers se heurtent a de multiples difficultes dans le fonctionnement de leur commerce, notamment en ce qui concerne le paiement de la TVA a l'administration. Ainsi, lorsque les factures correspondant au paiement de la TVA ne parviennent pas a l'administration et qu'ils s'en inquietent, bon nombre de commercants craignent de devoir payer les penalites de retard. En consequence, il lui demande de bien vouloir apporter une solution a ce grave probleme afin de ne pas penaliser les commercants non responsables des greves des services postaux qui, en tout etat de cause, auront a deplorer un manque a gagner dans l'exercice de leur profession.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace est particulierement sensible aux perturbations engendrees par les greves qui ont recemment affecte le service postal et n'ignore pas l'importance que represente la poste pour le secteur industriel et commercial. C'est pourquoi il souhaite que soit amelioree la collaboration entre la poste et les entreprises, particulierement pendant ces periodes. Ainsi, des mesures exceptionnelles ont ete mises en place sous forme de centres de tri de secours et de chaines d'acheminement speciales pour assurer un maximum d'echanges de courrier dans les zones les plus affectees. En region parisienne, plus de vingt centres de secours ont fonctionne pendant le conflit des conducteurs de camions de la poste d'Ile-de-France. Ces dispositions ne peuvent evidemment pas se substituer a l'efficacite habituelle du reseau mais elles permettent de favoriser l'ecoulement du courrier. En outre, il a ete demande a la direction generale de la poste de mettre en place des structures ad hoc ayant pour fonction de mieux informer ses clients et les secteurs economiques particulierement sensibles a l'activite de la poste. Pour attenuer les effets de la greve, plusieurs decisions ont ete prises au debut du mois de novembre dernier. Il a ete demande aux services de France Telecom d'etre comprehensifs dans le recouvrement des factures telephoniques. Des interventions ont egalement ete faites aupres des organismes de securite sociale pour preconiser un assouplissement dans le recouvrement des cotisations sociales, et le ministere du budget a, de son cote, recommande a ses services des mesures analogues dans les recouvrements fiscaux.

Données clés

Auteur : M. Giraud Michel
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6168
Rubrique : Postes et telecommunications
Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace
Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE6168

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3517